



# GUIDE 23

Première édition — 1982-03-01

---

## Modes d'indication de la conformité aux normes dans les systèmes de certification par une tierce partie

---

CDU 006.063

Réf. n° : ISO/CEI GUIDE 23-1982 (F)

Descripteurs : certification, norme.

Prix basé sur 4 pages

## **Avant-propos**

Le présent document a été établi par le Comité de l'ISO pour la certification, ISO/CERTICO. Il a été approuvé par le Conseil de la CEI en juin et par le Conseil de l'ISO en décembre 1981.



## Modes d'indication de la conformité aux normes dans les systèmes de certification par une tierce partie

### 0 Introduction

Avec l'accroissement du développement des échanges internationaux et les demandes accrues de la part des instances gouvernementales, des acheteurs, des consommateurs et autres pour établir si un produit ou un service est conforme aux normes, il est devenu de plus en plus important que l'on comprenne clairement les modes d'indication de cette conformité.

Les questions qui se posent lorsque l'on envisage cette nécessité sont les suivantes :

- qu'est-ce qui est certifié ?
- par qui est-ce certifié ?
- qui exige cette certification ?
- pourquoi exige-t-on une preuve de conformité ?
- comment communiquer au mieux l'information de conformité à l'acheteur, à l'utilisateur (consommateur) ou aux instances gouvernementales ?

### 1 Objet et domaine d'application

Ce Guide traite des modes d'indication de la conformité aux normes et référence dans les normes. Bien qu'il porte spécifiquement sur la conformité aux normes, il est reconnu qu'il peut être également appliqué à la conformité à d'autres spécifications techniques. Il est applicable à l'indication de la conformité faite sous l'autorité d'un organisme de certification. Ce Guide est principalement prévu pour les Normes internationales, mais il est possible de l'utiliser pour les normes nationales ou à d'autres fins.

### 2 Référence

ISO Guide 2, *Termes généraux et leurs définitions concernant la normalisation et la certification.*

### 3 Définitions

Les définitions pertinentes qui figurent dans le Guide ISO 2 sont applicables à l'exception, dans le cadre du présent document, des définitions suivantes :

**3.1 marque de conformité** : Marque de certification légalement déposée appliquée ou délivrée selon les procédures d'un système de certification par une tierce partie pour un produit ou service qui est conforme à des normes déterminées ou à d'autres spécifications techniques.

**3.2 certificat de conformité** : Document établi conformément aux procédures d'un système de certification par une tierce partie, et attestant qu'un produit ou service est conforme à des normes déterminées ou à d'autres spécifications techniques.<sup>1)</sup>

1) Il est admis que les certificats de conformité peuvent avoir d'autres significations et applications selon les pays.

## 4 Qui a besoin d'information sur la conformité aux normes ?

**4.1** Le **fabricant** responsable a besoin que l'on sache que son produit est conforme à la norme correspondante.

**4.2** L'**acheteur** a besoin de savoir que le produit qu'il a acheté répond aux exigences qui ont été spécifiées.

Le terme «acheteur» n'implique pas nécessairement qu'il est l'utilisateur final du produit entièrement fini. Par exemple, il peut acheter des barres d'acier pour en faire, par exemple, des éléments de fixation.

**4.3** Les **organisations de contrôle, les compagnies d'assurance, etc.**, ont besoin d'informations sur la conformité afin de faire confiance au produit pour lequel elles prennent des risques.

**4.4** Les **organismes de réglementation**, tels que gouvernements, etc., ont besoin de savoir que les produits, couverts par la législation, satisfont aux normes requises.

## 5 Catégories d'acheteurs

Les acheteurs mentionnés en 4.2 peuvent être classés comme suit :

### 5.1 Consommateur (c'est-à-dire le particulier du grand public)

Le consommateur est supposé n'avoir que peu ou pas de connaissance technique et que rarement accès à la norme.

### 5.2 Acheteur informé

L'acheteur informé est censé avoir des connaissances suffisantes pour pouvoir comprendre les normes relevant de son domaine de travail.

## 6 Catégories de normes auxquelles la conformité peut être certifiée

### 6.1 Généralités

La conformité peut être exigée pour diverses catégories (types) de normes. La question à laquelle on se trouve confronté est celle de savoir quel mode d'indication de la conformité peut être appliqué afin d'informer d'une manière méthodique l'utilisateur, l'acheteur, les organisations de contrôle, les organismes de réglementation, etc., sur la conformité à la norme, et sur quelle autorité celle-ci se fonde. Les catégories dans lesquelles entrent les normes de produits (pour la gamme des produits allant des matières premières et des composants aux produits finis) peuvent être habituellement groupées en deux types principaux :

#### 6.1.1 Normes de produits globales

Ces normes visent à spécifier les caractéristiques, exigences, méthodes d'essai essentielles, etc., permettant au produit de répondre à son usage prévu.

#### 6.1.2 Normes concernant des propriétés déterminées

Ces normes recouvrent des propriétés déterminées et ne sont pas nécessairement des normes de produits globales. Elles peuvent indiquer une propriété déterminée telle que «la solidité des teintures à la lumière» des textiles, ou spécifier plus d'une seule et unique propriété. Ce type de norme est souvent utilisé en matière de réglementation, par exemple, lorsqu'il s'agit de spécifier la caractéristique de sécurité du produit uniquement.

## 7 Modes d'indication de la conformité aux normes

### 7.1 Marque de conformité

L'utilisation d'une marque de conformité est limitée à l'indication, dans un système de certification par une tierce partie, que la conformité à la norme est sous surveillance de ce système.

Lorsqu'on applique le procédé de la «marque de conformité», il y a lieu de veiller à préciser clairement le champ d'application envisagé.

Dans le cas où seuls quelques éléments d'un produit portent une marque de certification, il faut veiller à ne pas induire en erreur le consommateur en lui faisant croire que le produit entier est certifié.

Une marque de conformité doit être utilisée uniquement lorsqu'elle se rapporte à toutes les exigences d'une norme et non pas seulement à certaines sections ou caractéristiques. En outre, elle doit être exploitée en vertu de règles précises qui la concernent. L'autorisation ou la licence, aux fins de l'utilisation d'une marque de conformité, est délivrée par un organisme de certification.

## 7.2 Certificat de conformité

Ce procédé vise à donner à l'utilisateur des informations sur les normes couvertes par le certificat. Il peut être utilisé pour indiquer la conformité à des normes de produits globales ou à des normes concernant des propriétés déterminées. Les certificats de conformité peuvent se rapporter à toutes les exigences d'une norme, ou seulement à des sections ou caractéristiques choisies. Un certificat de conformité est délivré suivant les procédures d'un système de certification par une tierce partie, et peut être d'ordre volontaire ou obligatoire. Ce certificat doit contenir au moins les informations suivantes :

- a) le nom et l'adresse de l'organisme de certification;
- b) le nom et l'adresse du fabricant;
- c) l'identification du produit certifié, ainsi que le lot, le numéro de série, le numéro du modèle ou du type auxquels s'applique la certification;
- d) la référence à la norme concernée (titre, numéro et année d'édition); si la certification s'applique uniquement à une partie de la norme, cette(ces) partie(s) doit(doivent) être clairement identifiée(s);
- e) la date de délivrance du certificat;
- f) la signature et le titre de la personne autorisée.

Les informations fournies seront telles qu'il soit possible de rapporter le certificat aux résultats d'essai sur lesquels il a été établi.

Les règles du système de certification par une tierce partie peuvent également spécifier l'insertion d'autres informations.

## 8 Limites de la référence aux marques de conformité et certificats de conformité dans les normes

Le premier usage d'une norme est d'être utilisée comme document technique ou comme base aux prescriptions techniques, dans les relations entre acheteur et vendeur. Il s'ensuit que l'introduction dans la norme de conditions indiquant la conformité exige un examen attentif. Une Norme internationale stipulant une condition pour indiquer la conformité (marque de conformité, certificat de conformité) peut ne pas être mise en application par tous les comités membres de l'ISO et de la CEI à cause de dispositions nationales, légales ou autres.

Les questions relatives aux marques de conformité ou aux certificats de conformité ne doivent pas figurer dans les normes mais dans des documents séparés, lesquels doivent concerner tous les aspects liés à la mise en application des marques ou des certificats de conformité.

Dans le cas des marques de conformité ou des certificats de conformité délivrés par ou suivant les procédures d'un système de certification par une tierce partie, ces documents doivent être établis par des organismes de certification.

Les marquages mentionnant uniquement une désignation, un code ou une classification, ne doivent pas être considérés comme «marques de conformité», et ils peuvent être insérés dans la norme.

## 9 Types de marques de conformité

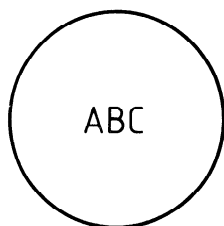
### 9.1 Marques de conformité recommandées

Bien qu'il soit souhaitable d'avoir des marques de conformité différentes pour faire la distinction entre une marque de conformité pour des produits répondant à une norme de produit globale, et une marque de conformité indiquant qu'un produit répond à une norme ne portant que sur des propriétés spécifiques, le consommateur ne comprendra pas facilement cette distinction, et cela peut donner lieu à des malentendus. La distinction exigerait une explication sous chaque marque.

Au niveau international, où les marques de conformité pertinentes sont censées être acceptées à l'échelon international, le problème est encore rendu plus compliqué par la question des langues. Bien que les langues officielles de l'ISO et de la CEI soient l'anglais, le français et le russe, les destinataires des produits ne connaissent pas nécessairement suffisamment les langues autres que leur langue maternelle pour pouvoir lire une explication en anglais, en français ou en russe.

Il est proposé que la marque de conformité soit utilisée, de préférence, pour les produits conformes aux exigences d'une norme de produit globale.

*Exemple :*



**ABC 59-1974\***

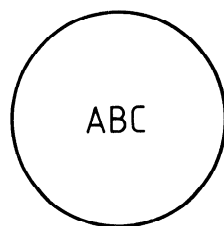
Dans les cas où la norme contient différentes qualités ou types, des termes descriptifs, mais de préférence des symboles qui sont universellement compréhensibles, devraient figurer à proximité immédiate de la marque de conformité pour indiquer quelle qualité ou quel type est certifié.

Si la qualité ou la valeur n'est pas stipulée dans la norme, mais laissée à la discrétion du fabricant, cette qualité ou cette valeur doit figurer à proximité immédiate de la marque indiquant la propriété ou la caractéristique ainsi que sa qualité ou sa valeur.

## 9.2 Autres considérations

Si, après que tous les facteurs ont été examinés, des raisons essentielles rendent toujours souhaitable d'apposer une marque de conformité sur un produit conforme à une norme qui recouvre seulement des propriétés déterminées du produit, il est suggéré que la marque de conformité ainsi que la référence à la norme et une brève indication des aspects couverts par la norme, soient apposées sur le produit. Il est préférable d'employer des symboles compris à l'échelon universel plutôt qu'un texte descriptif.

*Exemple :*



**ABC 224-1979 – Solidité des teintures uniquement\***

Il serait toutefois préférable d'envisager dans ces circonstances l'utilisation de certificats de conformité qui auraient un caractère d'information plus précis.

\* Ceci n'est qu'un exemple. L'insertion éventuelle de la date de la norme ou d'autres formes de référence à la norme, ou l'identification de la propriété certifiée doit être précisée par le système de certification.

## **10 Indication de l'instance de certification dans le cas où un système international de certification utilisant une marque de conformité fonctionne**

Tout système de certification international qui emploie une marque de conformité doit être géré par les organismes de certification qui participent au système. Il y a donc lieu de déterminer la nécessité d'indiquer sur le produit l'identité de l'organisme de certification gérant cette marque. Il convient de veiller à ce qu'une telle désignation, le cas échéant, ne soit pas confondue avec les marques nationales ou autres de conformité.

## **11 Information pour les consommateurs**

Les notions de marques de conformité, de certificats de conformité et de marquage pour indiquer la désignation doivent être compréhensibles pour le consommateur. Il sera indispensable de faire des efforts d'information pour s'assurer que le consommateur est parfaitement informé du sens de ces notions.

---

Page blanche

Page blanche

Page blanche

Page blanche

